

INSCRIPTION A L'ECOLE

PIECES OBLIGATOIRES

- Justificatif de domicile récent des 2 parents (hors impôts)
- Jugement fixant la garde de l'enfant (ou attestation) et Accord écrit du deuxième parent pour l'inscription à l'école
- Livret de famille
- Notification de paiement CAF (composition de la famille)

En cas de demande de dérogation de commune :

(se rapprocher directement du service des affaires scolaires):

→ **Pour les enfants six-fournais voulant être scolarisés sur une autre commune :**

- Pièces obligatoires listées ci-dessus
- Courrier motivé de demande de dérogation à l'attention de M. le Maire accompagné de justificatifs (bulletin de salaires de chaque parents)
La demande de dérogation est à renouveler toutes les années.

→ **Pour les enfants d'une autre commune voulant être scolarisés à Six-Fours :**

- Dérogation délivrée par la commune de résidence
- Pièces obligatoires listées ci-dessus

Ces documents sont à déposer :

- sur le Portail Famille, via votre compte personnalisé

En cas d'inscription à plusieurs services, un certain nombre d'informations et de documents demandés sont communs. Dans ce cas il est nécessaire de déposer une seule fois ces documents (relatifs à la famille et l'enfant) et de les compléter avec ceux spécifiques à chaque établissement fréquenté.